

# BAROMÈTRE ENFANTS À LA RUE



# SOMMAIRE

## EDITO

Page 3

## CONSTATS

Page 4

### \* "Zéro enfant à la rue" : une promesse non tenue

- Evolution du nombre d'enfants en demandes non pourvues (DNP) au 115 - p.4
- Typologie des familles en DNP au 115 - p.5
- Les DNP en régions - p.6

### \* Avancées à reculons

### \* Dépasser la logique de court terme

## FOCUS PETITE ENFANCE

Page 10

### \* La politique des 1000 premiers jours : quel avenir pour les enfants sans domicile ?

- Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans en DNP - p.10

## RECOMMANDATIONS

Page 12

## MÉTHODOLOGIE

Page 13



Adeline HAZAN

Présidente de  
l'UNICEF France



Pascal BRICE

Président de la  
Fédération des  
acteurs de la  
solidarité



IL Y A URGENCE À METTRE  
EN PLACE UNE POLITIQUE  
DURABLE POUR LE  
LOGEMENT ABORDABLE,  
AFIN DE GARANTIR DES  
CONDITIONS DE VIE  
DIGNES À TOUS LES  
ENFANTS. »

Pascal BRICE

# ÉDITO

A l'aube de la rentrée scolaire, un drame silencieux se déroule dans l'ombre des chiffres officiels. Dans la nuit du 19 au 20 août, des familles entières, dont des enfants de moins de trois ans, sont restées sans solution d'hébergement après avoir appelé le 115. L'augmentation alarmante des demandes non satisfaites, par rapport à l'an passé, illustre un échec systématique des politiques de l'hébergement et du logement.



Pour la sixième fois, nos organisations publient un baromètre "Enfants à la rue" et déplorent l'insuffisance et l'inadéquation des réponses apportées aux familles et aux enfants sans domicile. Pire, les politiques récentes telles que la loi «anti-squat», participent à stigmatiser les plus vulnérables et à renforcer leur exclusion. Le projet de loi «relatif au développement de l'offre de logements abordables», mis à l'arrêt par la dissolution de l'Assemblée nationale, menaçait d'affaiblir durablement le logement social, qui connaît déjà une chute de la production et des attributions alors que plus de 2,6 millions de ménages sont en attente d'un logement abordable.

**2043  
ENFANTS**

**dont 467 de moins de 3 ans**

sont restés sans solution d'hébergement à la suite de leur demande au 115 quelques jours avant la rentrée scolaire.

Le système d'hébergement est quant à lui tellement saturé qu'un système de tri s'est mis en place et que les personnes les plus vulnérables, telles que les femmes enceintes ou les jeunes enfants, ne peuvent plus en bénéficier dans certains territoires.

Le développement de l'enfant, qui s'opère durant la période cruciale de la petite enfance, est gravement compromis lorsque ces derniers se retrouvent à vivre dans la rue ou dans des conditions d'hébergement indignes. Leurs droits fondamentaux sont bafoués, en termes de santé, d'éducation, d'environnement sain, et leur avenir compromis.

Il est impératif que les nouvelles autorités prennent des mesures structurelles car le coût de l'inaction est et sera bien plus élevé que les économies que l'on pense réaliser avec des choix budgétaires court-termistes. La lutte contre le sans-abrisme est avant tout une question de volonté politique. Nous exhortons le nouveau gouvernement et les parlementaires récemment élus à assumer leurs responsabilités et à aborder, avec détermination et lucidité, la crise du logement et ses conséquences sur les enfants. Prioritairement, il y a urgence à augmenter le nombre de places d'hébergement et à mettre en place une politique durable pour le logement abordable, afin de garantir des conditions de vie dignes à tous les enfants et leurs parents.



**IL EST DE NOTRE DEVOIR MORAL, AU-DELÀ DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX, DE NOUS ASSURER QU' AUCUN ENFANT NE DORME À LA RUE. IL EN VA DE NOTRE HUMANITÉ ET DE NOTRE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE. »**

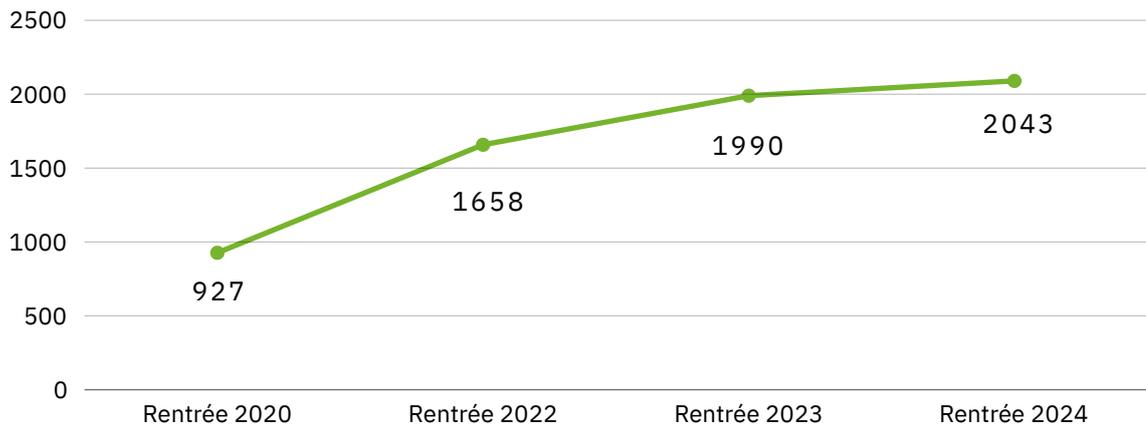
**Adeline HAZAN**

## "ZÉRO ENFANT À LA RUE" : UNE PROMESSE NON TENUE

Depuis plusieurs années, les associations, les pouvoirs publics et les personnes concernées constatent une détérioration croissante des conditions d'accès et de maintien dans le logement.

Cette situation a conduit à une saturation des dispositifs d'hébergement et à l'incapacité de répondre à l'ensemble des demandes adressées au 115, se traduisant inévitablement par une augmentation du nombre de personnes sans-abri.

### Evolution du nombre d'enfants en demandes non pourvues au 115 (DNP) (1)



Dans la nuit du 19 au 20 août 2024, soit quelques jours avant la rentrée scolaire, **au moins 2 043 enfants sont ainsi restés sans solution d'hébergement après avoir sollicité le 115; un chiffre en constante augmentation (+ 3 % par rapport à l'année dernière (2) et + 120 % par rapport à 2020)** malgré l'engagement pris par les gouvernements successifs de « ne plus avoir aucun enfant à la rue ».

Les personnes en familles représentent une part importante et croissante de la population en demandes non pourvues : parmi les 6 473 personnes en DNP la nuit du 19 au 20 août 2024, **3 843 étaient des personnes en familles, soit 59 %**. Le nombre de personnes en familles en DNP a augmenté ces dernières années (+ 3 % par rapport à août 2023 et + 23 % par rapport à août 2022).

## TYPOLOGIE DE LA POPULATION NON-HÉBERGÉE

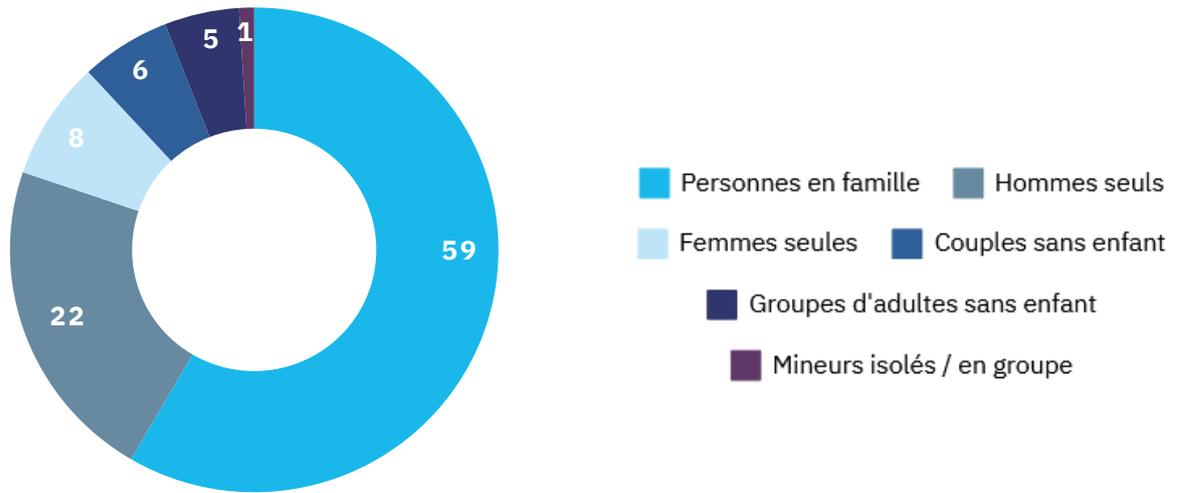
Parmi les personnes en familles, **31 % étaient des femmes seules avec enfants, ce qui représente 1 174 personnes**. Leur nombre a augmenté de 31 % entre août 2020 et août 2024. Ces données confirment les différents travaux montrant une surexposition des mères isolées à la pauvreté et à l'exclusion liée au logement (3).

(1) Une personne est considérée en « demande non pourvue » (DNP) lorsqu'elle reste sans solution d'hébergement à la suite d'une demande au 115, faute de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage.

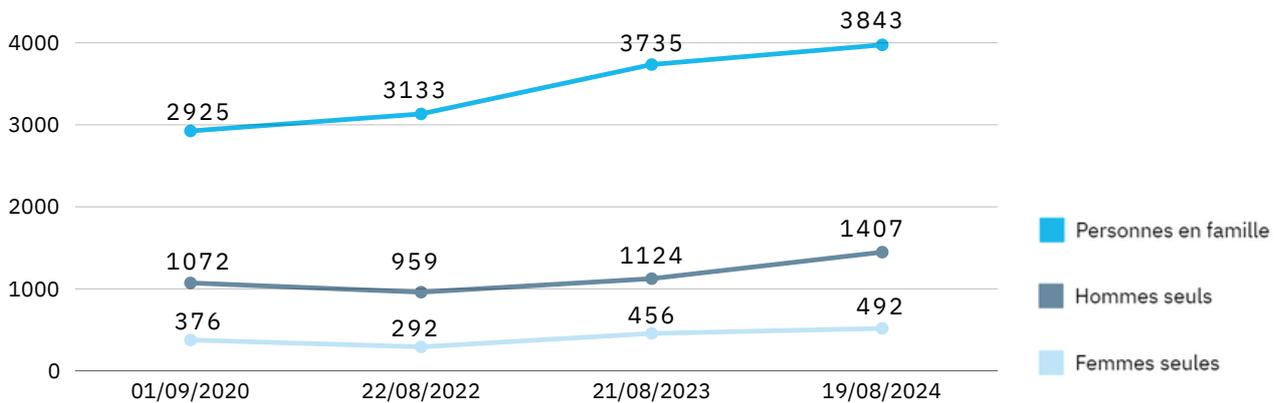
(2) Fédération des acteurs de la solidarité et UNICEF France, Baromètre « Enfants à la rue », août 2023.

(3) Fondation Abbé Pierre, 28ème rapport l'état du mal-logement, 2023 | Sénat - Délégation aux droits des femmes, Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales, mars 2024 | Travaux de la Délégation aux droits des femmes du Sénat relatifs à la situation des femmes sans domicile et sans abri (publication du rapport prévue à l'automne 2024).

### % de personnes en DNP - 19/08/24



### Evolution des personnes en DNP par typologie



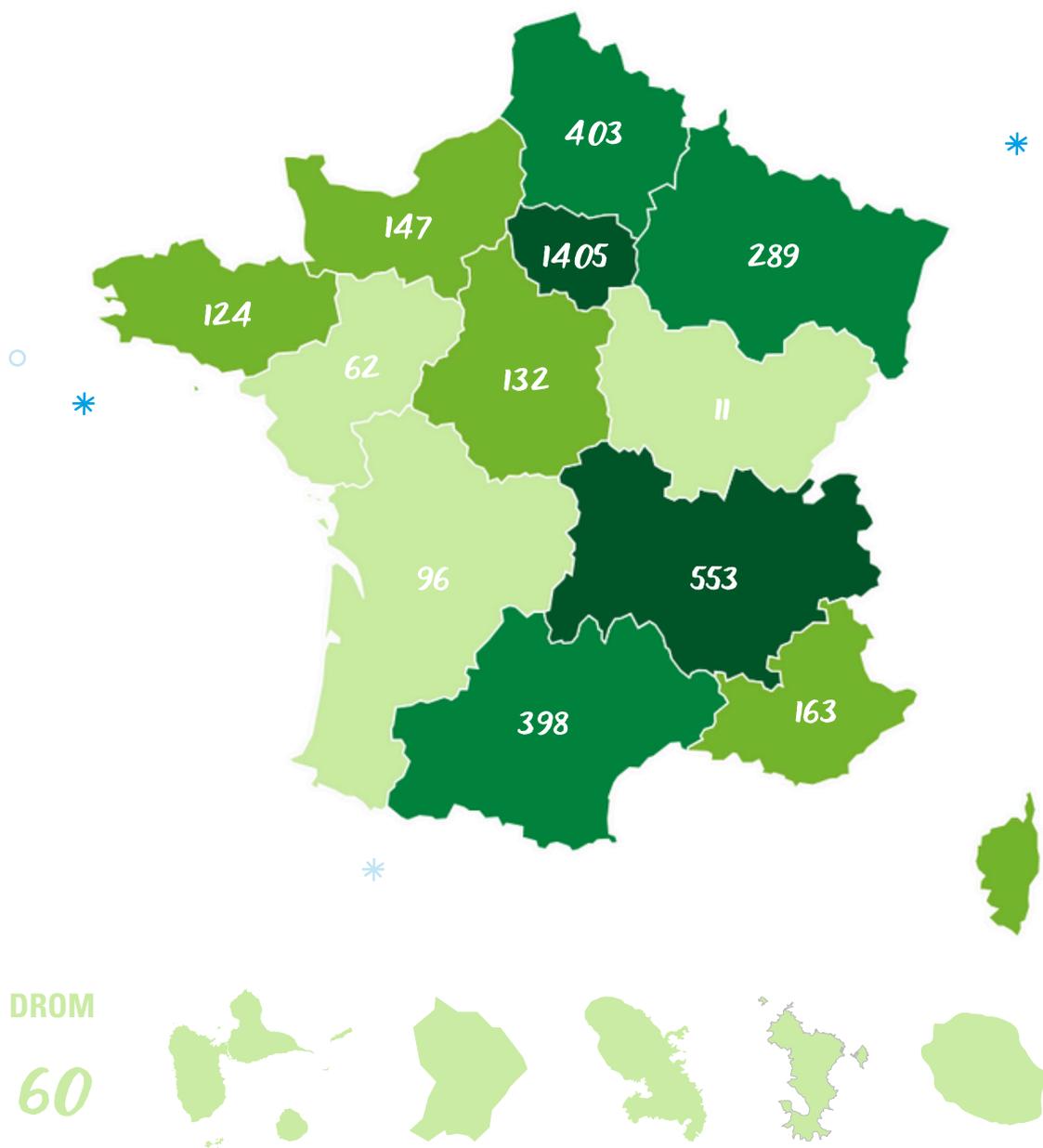
Plus des **trois quarts (77 %)** des personnes en familles en demandes non pourvues avaient dormi dans la rue la veille de leur demande au 115 (catégorie 1 de la grille ETHOS utilisée notamment à l'échelle européenne par la FEANTSA). Ce taux préoccupant témoigne du caractère généralement durable des parcours de rue.



La situation reste la plus tendue en Île-de-France et le nombre de personnes en famille en DNP a augmenté dans les régions suivantes : **Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.**



## NOMBRE DE PERSONNES EN FAMILLE EN DEMANDES NON POURVUES PAR RÉGIONS



### Situation dans les DROM:

Si le nombre de personnes en famille en DNP dans les DROM est moins important que dans d'autres régions, il a cependant augmenté de 71 % passant de 35 à 60 personnes. Par ailleurs, ce nombre n'est absolument pas représentatif de l'état du mal-logement dans ces territoires. Les indicateurs disponibles, bien que très incomplets, permettent d'estimer à 600 000 le nombre de personnes concernées par le mal-logement ou sans domicile dans les DROM, soit près de 3 habitants ultramarins sur 10 (4).

(4) Fondation Abbé Pierre, *Agir contre le mal-logement dans les départements et territoires d'Outre-mer - Etat des lieux, 2023.* | UNICEF France, *Grandir dans les Outre-mer, Etat des lieux des droits de l'enfant, 2024.*

## Les départements concentrant le plus grand nombre de familles en DNP :

Personnes en familles en DNP	01.09.20	22.08.22	21.08.23	19.08.24	Évolution 2023-2024	Évolution 2020-2024
<b>Bas-Rhin</b>	<b>116</b>	<b>212</b>	<b>158</b>	<b>191</b>	<b>+ 21 %</b>	<b>+ 64 %</b>
<b>Gironde</b>	<b>101</b>	<b>82</b>	<b>135</b>	<b>70</b>	<b>- 48 %</b>	<b>- 30 %</b>
<b>Haute-Garonne</b>	<b>187</b>	<b>112</b>	<b>202</b>	<b>189</b>	<b>- 6 %</b>	<b>+ 1 %</b>
<b>Hérault</b>	<b>81</b>	<b>101</b>	<b>71</b>	<b>164</b>	<b>+ 131 %</b>	<b>+ 100 %</b>
<b>Isère</b>	<b>98</b>	<b>103</b>	<b>116</b>	<b>141</b>	<b>+ 22 %</b>	<b>+ 44 %</b>
<b>Loire-Atlantique</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>59</b>	<b>40</b>	<b>- 32 %</b>	<b>- 47 %</b>
<b>Nord</b>	<b>279</b>	<b>239</b>	<b>249</b>	<b>337</b>	<b>- 3 %</b>	<b>+ 20 %</b>
<b>Paris</b>	<b>1 324</b>	<b>733</b>	<b>620</b>	<b>558</b>	<b>- 10 %</b>	<b>- 57 %</b>
<b>Rhône</b>	<b>133</b>	<b>109</b>	<b>87</b>	<b>160</b>	<b>+ 84 %</b>	<b>+ 20 %</b>
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>253</b>	<b>231</b>	<b>459</b>	<b>311</b>	<b>- 32 %</b>	<b>+ 23 %</b>

**Les tensions sur la capacité des parcs d’hébergement en région pourraient même s’accroître sous l’effet du déploiement des « sas de desserrement ».** Ce dispositif, mis en place en 2023, repose sur la solidarité nationale pour orienter les personnes sans-abri, vivant en habitats informels ou hébergées en Île-de-France vers d’autres régions. L’objectif affiché par l’Etat est de procéder à des orientations adaptées aux personnes en fonction de leur situation administrative.

Cependant, les conditions essentielles au bon fonctionnement du dispositif et au respect des droits des personnes, telles que l’adhésion libre des personnes concernées, la prise en compte des attaches territoriales déjà établies en Île-de-France (notamment la scolarisation des enfants) ou encore, la création de places d’hébergement en nombre suffisant dans les régions d’accueil, ne sont pas réunies.

Alors que l’on est toujours dans un contexte de résorption des nuitées hôtelières, s’ajoutent des départs précipités, des refus d’orientation se soldant par une fin de prise en charge en Île-de-France. De plus, l’absence de moyens supplémentaires pour renforcer la capacité d’hébergement et de logement en région a conduit, dans certains territoires, à une concurrence entre les personnes déjà accueillies et les personnes nouvellement arrivées. Selon un bilan intermédiaire du dispositif, **près de la moitié des personnes orientées vers l’hébergement généraliste ne sont plus prises en charge après leur passage par les « sas ».** Autant de personnes potentiellement à la rue alors même que leur a été promis une meilleure prise en charge (5).

(5) Collectif des associations unies, Expulsions massives : logement à la dérive - Dossier de presse, Juin 2024.

## AVANCÉES À REÇULONS

Très alarmantes, **les données relatives aux demandes non pourvues ne reflètent qu'une partie de la situation de sans-abrisme des enfants** car nombreuses sont les familles qui ne parviennent pas à joindre le 115 ou n'y recourent plus. A titre d'exemple, 69 % des personnes rencontrées lors la Nuit de la solidarité à Paris en 2024 n'appelaient pas ou plus le 115 (6). En outre, ces données ne rendent pas compte de la situation des mineurs non accompagnés (MNA) sans-abri. En mars 2024, la Coordination Nationale Jeunes Exilés en Danger recensait 1067 MNA refusés ou en recours de minorité contraints de vivre à la rue (7). Ces données ne couvrent pas non plus les familles vivant dans des squats ou des bidonvilles. **Cependant, ces chiffres révèlent une évolution inquiétante du sans-abrisme et témoignent de l'échec des politiques publiques visant à l'éradiquer.**

Alors que les associations et leurs partenaires n'ont cessé d'alerter les pouvoirs publics sur cette situation et de se mobiliser pour accompagner et héberger dignement les personnes sans-abri, en particulier les familles et les enfants, **les moyens alloués par l'Etat à l'hébergement d'urgence ne suffisent pas à répondre aux besoins grandissants.** Plus préoccupant encore, le budget voté en 2024 pour l'hébergement d'urgence (1,3 milliard d'euros) est inférieur de plus de 100 millions d'euros à celui dépensé en 2023 (1,4 milliard d'euros), ce qui laisse craindre des fermetures de places d'ici la fin de l'année et de nombreuses remises à la rue. De plus, dans un contexte général de réduction des dépenses, rien ne garantit que les moyens consacrés à l'hébergement d'urgence ne subiront pas de coupes budgétaires en 2025.

**Cette situation s'inscrit dans une crise du logement persistante qui continue de fragiliser les familles les plus précaires.** La production et les attributions de logements sociaux sont à leur plus bas niveau, tandis que le nombre de ménages en demande de logement social et le nombre d'expulsions locatives augmentent. En 2023, plus de **21 500 ménages ont été expulsés avec le concours de la force publique, soit presque deux fois plus qu'en 2021** (12 000 ménages). **Cette situation risque de se détériorer en raison de la loi dite « anti-squat »,** condamnée par les autorités indépendantes nationales (Défenseur des droits, Commission nationale consultative des droits de l'homme) et internationales (ONU) pour des atteintes portées aux droits des personnes les plus vulnérables, dont les conséquences sont déjà visibles (8).

De plus, dans un contexte où il est impératif de renforcer les leviers de lutte contre le mal-logement, **le projet de loi « relatif au développement de l'offre de logements abordables », dont l'avenir est incertain, menace d'affaiblir la loi SRU et le logement social (9).** Cette perspective est particulièrement préoccupante pour les 2,6 millions de ménages en demande d'un logement social.

**En somme, non seulement les moyens sont largement insuffisants pour atteindre l'objectif de « zéro enfant à la rue », mais nous pouvons également craindre une dégradation de la situation entraînant une augmentation du nombre d'enfants sans solution de logement ou d'hébergement.**

---

(6) Nuit de la solidarité 2024

(7) [Coordination nationale Jeunes exilés en danger, Mineur.es non accompagné.es refusé.es ou en recours du minorité - Recensement national du 20/03/2024.](#)

(8) [Collectif des associations unies, Expulsions massives : logement à la dérive - Dossier de presse, Juin 2024.](#)

(9) [Ibid.](#)

## DÉPASSER LA LOGIQUE DE COURT TERME

Le plan Logement d'abord **(10)**, lancé en 2018 et renouvelé l'an dernier, favorise des dynamiques positives et des sorties vers le logement pour les personnes hébergées ou en situation de rue. Cependant, **pour que ce plan soit réellement efficace, il est essentiel de dépasser la logique de court terme qui prévaut actuellement dans les politiques d'hébergement et de logement. Il est nécessaire de mettre en place des mesures structurelles accompagnées de moyens supplémentaires** pour répondre aux objectifs fixés: augmenter la production de logements sociaux, renforcer l'accompagnement social des personnes sans domicile, ou encore, améliorer les conditions d'hébergement.

**La nuit du 19 au 20 août 2024,**

**28 659  
ENFANTS**

**étaient hébergés à l'hôtel**

En effet, les familles sont souvent hébergées dans des hôtels, ce qui est particulièrement inadapté à la vie familiale et aux besoins des enfants, surtout sur le long terme. Ainsi, **28 659 enfants étaient hébergés en hôtel dans la nuit du 19 au 20 août 2024**. Malheureusement, en raison des nombreux obstacles rencontrés pour accéder à un logement stable, de nombreuses familles passent plusieurs années dans ces conditions. En Île-de-France, en 2023, les personnes hébergées en hôtel y résident en moyenne 44 mois.

Bien qu'indispensable pour répondre aux besoins immédiats des personnes, l'hébergement d'urgence, par nature temporaire, n'est pas une solution viable sur le long terme. Il est donc essentiel de le recentrer sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse et de favoriser les orientations vers le logement.

Par ailleurs, **l'accompagnement social des familles est essentiel pour favoriser leur accès aux droits et une inclusion durable**. Les associations, qui font face à des difficultés persistantes dues à des financements insuffisants et mal ajustés à l'inflation, et dont les retards de paiement mettent à mal leur trésorerie, doivent bénéficier de ressources accrues et stables. Cela permettra de garantir un accompagnement global de qualité, continu et en adéquation avec l'intérêt supérieur de l'enfant.

Si le Pacte des solidarités, présenté en septembre 2023 par l'ancienne Première ministre, contient une série de mesures pouvant s'avérer utiles pour renforcer l'accompagnement des enfants et familles sans domicile, celles-ci demeurent incomplètes, et certaines n'ont pas encore été mises en œuvre de manière effective. De surcroît, leur financement n'est pas garanti et reste soumis aux arbitrages du projet de loi de finances. La rallonge budgétaire de 120 M€ annoncée en janvier dernier par Patrice Vergriete, alors ministre du logement, et reprise à son tour par Guillaume Kasbarian, aurait pu, entre autres mesures, financer l'accompagnement social des familles hébergées en hôtel. Cependant, plus de huit mois après cette promesse, ces crédits n'ont toujours pas été alloués.

*« J'ai été privée d'une partie de mon enfance dès mes douze ans. Pour moi ce n'est pas normal qu'une jeune fille de douze ans ou qu'un enfant se demande où il va dormir ce soir. Ce n'est pas humain de faire vivre des enfants dans ces conditions ».* Ces mots sont ceux de Racha, jeune lycéenne de 15 ans, hébergée dans une chambre d'hôtel de 9m<sup>2</sup> qu'elle partage avec sa mère et son petit frère et qui a ouvert les portes de son quotidien à la journaliste Lisa Monin, pour son documentaire **« Une chambre à elle »**. A voir ou à revoir sur le site de **France Télévisions**.



(10) Gouvernement, Deuxième plan quinquennal pour le logement d'abord (2023 - 2027) - Dossier de presse, Juin 2023.

## LA POLITIQUE DES 1 000 PREMIERS JOURS : QUEL AVENIR POUR LES ENFANTS SANS DOMICILE ?

Pour ce 6e baromètre « Enfants à la rue », l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité ont souhaité porter une attention particulière sur les enfants de moins de 3 ans.

La petite enfance constitue une période cruciale du développement de l'enfant, marquée par l'interaction complexe de divers facteurs biologiques et environnementaux, ainsi que par l'importance des expériences vécues et des relations interpersonnelles.

Cette période pose les fondations psychologiques, émotionnelles, sociales, cognitives et comportementales du développement futur de l'individu. En raison des nombreux changements et besoins spécifiques qui caractérisent cette phase, la petite enfance est particulièrement vulnérable. **Pour les jeunes enfants sans-abri ou vivant dans une chambre d'hôtel, ces conditions représentent un risque majeur pour leur bien-être et leur développement.**

**8 333**  
**ENFANTS**  
de moins de 3 ans étaient  
hébergés à l'hôtel dans la  
nuit du 19 au 20 août 2024.



Pourtant, les enfants de moins de 3 ans constituent un public de plus en plus représenté parmi les personnes en demandes non pourvues au 115. **Dans la nuit du 19 au 20 août 2024, au moins 467 enfants de moins de 3 ans sont restés sans solution d'hébergement à la suite de la demande de leur famille au 115, soit 27 % de plus qu'en août 2022 (11).** Parmi eux, 370, soit plus des trois quarts, avaient dormi à la rue la veille de la demande de leur famille au 115. Cette proportion ne cesse d'augmenter au fil des années et concerne même les enfants de moins de 1 an (129 enfants).

### Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans en demandes non pourvues (DNP)



(11) Fédération des acteurs de la solidarité et UNICEF France, Baromètre « Enfants à la rue », août 2023.

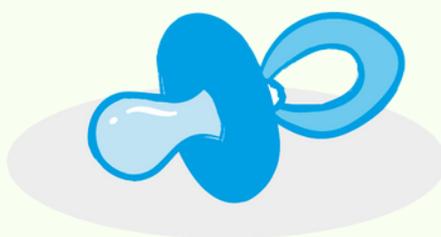
L'augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans en DNP est en partie imputable **au contexte de saturation du parc d'hébergement et d'un accès bloqué au logement social, qui génèrent la mise en place de critères de priorisation de plus en plus resserrés, bien que contraires au principe d'inconditionnalité de l'accueil inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles.** En Île-de-France par exemple, la pénurie de places a conduit les préfets à dresser des niveaux de priorité en fonction de l'âge des enfants ou de l'avancée du terme de la grossesse. En conséquence, certaines femmes enceintes ou familles avec de très jeunes enfants ne sont plus assurées d'obtenir une place d'hébergement d'urgence **(12)**.

Alternant entre des nuits dans des espaces publics ou informels et des structures d'hébergement, ces femmes et leurs enfants sont non seulement confrontés à des **conditions de vie précaires aux conséquences néfastes sur leur état de santé, mais subissent également l'errance résidentielle** qui entrave leur parcours de soins et d'accompagnement et renforce leur vulnérabilité **(13)**.

EN MOYENNE 5 NAISSANCES  
PAR JOUR EN 2023 AU  
SEIN DU PARC HÔTELIER  
D'ÎLE-DE-FRANCE

**Malgré leur particulière vulnérabilité, les enfants sans domicile sont les grands oubliés de la politique des 1000 premiers jours,** dont l'ambition est de créer les conditions favorables au développement du jeune enfant pour prévenir et lutter contre les inégalités. Désormais considérée comme une « politique prioritaire du gouvernement », cette initiative doit faire l'objet d'une nouvelle feuille de route pluriannuelle pour 2024-2027, portant une attention plus grande sur les situations de précarité. A l'heure où le Samu social de Paris enregistre en moyenne, pour l'année 2023, **5 naissances par jour au sein du parc hôtelier d'Île-de-France, le renouvellement de la feuille de route des 1000 premiers jours ne doit pas être une occasion manquée pour les enfants sans domicile et leurs parents.**

Les 1000 premiers jours doivent par ailleurs trouver un écho dans les politiques de lutte contre le sans-abrisme, notamment via le développement de l'offre d'hébergement dédiée aux femmes enceintes ou venant d'accoucher.



**(12)** Délégation aux droits des femmes du Sénat, Compte-rendu de la table-ronde sur la situation des enfants à la rue, mai 2024.

**(13)** Solipam et Samusocial de Paris, Situations quotidiennes des femmes enceintes en situation de grande précarité en Île-de-France et impact sur leur santé, Maux d'exil n°77, Décembre 2023.

# RECOMMANDATIONS



Pour garantir un accueil inconditionnel et respectueux des droits de l'enfant, favoriser une orientation rapide des familles vers le logement, et renforcer les connaissances relatives aux enfants sans domicile, condition sine qua non pour la mise en œuvre d'une politique adaptée, l'UNICEF France et la FAS demandent plus spécifiquement de :

- 1 Engager une action sur les dysfonctionnements des politiques publiques ayant un impact sur le sans-abrisme (aide sociale à l'enfance, santé dont santé mentale, justice, accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés...) avec notamment **la poursuite des travaux de l'observatoire du sans-abrisme (14)**. Celui-ci doit être indépendant et associer l'ensemble des acteurs concernés, non seulement pour observer les besoins, mais aussi pour mener une réflexion collective sur les leviers d'action permettant d'y répondre. Les travaux de l'observatoire devront porter une attention particulière aux enfants et aux familles.
- 2 Présenter une loi de finances rectificative pour 2024 prévoyant, a minima, **le maintien de la capacité du parc d'hébergement à 203 000 places**.
- 3 Inscrire, dans le projet de loi de finances pour 2025, **la création de 10 000 places d'hébergement supplémentaires pour porter la capacité du parc à 213 000 places**.
- 4 Pour sortir de la crise actuelle, et conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (15), l'UNICEF France et la FAS renouvellent leur demande au gouvernement de **mettre en œuvre une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement, incluant une attention spécifique aux enfants et aux familles**. Celle-ci devrait notamment comporter des objectifs ambitieux en termes de production de logements abordables (200 000 logements sociaux par an dont 60 000 très sociaux) et adaptés aux familles, pour appuyer le plan «logement d'abord 2», et de transformation qualitative du parc d'hébergement se traduisant, entre autres, par une transformation de l'offre actuelle de nuitées hôtelières et une adaptation du parc aux besoins spécifiques des familles.

(14) Lancé en mai 2023 par le ministre délégué chargé de la Ville et du Logement Olivier Klein, cet observatoire a vocation à constituer un outil d'observation sociale pour centraliser et fiabiliser les données existantes sur le sans-abrisme.

(15) [Observations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies](#).

5

**Garantir un accompagnement global, sans rupture et prenant en considération les besoins spécifiques des enfants**, notamment en inscrivant ces derniers comme bénéficiaires directs de l'accompagnement. Pour ce faire, il est nécessaire de fournir aux SIAO (services intégrés d'accueil et d'orientation) et aux structures d'hébergement les outils et les financements appropriés leur permettant de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans l'orientation et l'accompagnement des familles sans domicile.

6

**Renforcer l'offre d'hébergement dédiée aux femmes enceintes ou sortant de maternité.** Celle-ci doit également permettre d'accueillir le second parent lorsque c'est une volonté de la mère.

7

**Mettre en place systématiquement, en cas d'expulsion d'un lieu de vie informel (squats, bidonvilles, etc.) un diagnostic social préalable, un accompagnement social global de ses habitants, et des solutions de relogement dignes, adaptées et pérennes (16).**

8

Dans le cadre de la **feuille de route pluriannuelle des 1000 premiers jours pour 2024-2027, porter une attention spécifique aux femmes enceintes et jeunes enfants sans domicile**, notamment en favorisant le développement et la pérennisation des démarches « d'aller vers » et en créant les conditions d'un accompagnement personnalisé, coordonné et continu, tant sur le volet médical que social.

9

**Réformer la procédure de premier accueil des mineurs non accompagnés** afin de garantir leur prise en charge en protection de l'enfance durant toute la procédure d'évaluation et ce, jusqu'à la décision judiciaire rendue en dernier ressort, conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (17).

## MÉTHODOLOGIE



**Objectif :** informer et alerter sur la situation des enfants et familles sans domicile dans le contexte de la crise installée du logement et de saturation de l'hébergement.

**Un partenariat entre la FAS et l'UNICEF France** depuis 2017. Publication du 6ème baromètre « Enfants à la rue » FAS / UNICEF.

**Informations analysées :** les demandes d'hébergement faites au 115.

**Source :** SIAO - volet 115.

**Focus** sur les enfants et personnes en famille ayant sollicité le 115 (femmes seules avec enfant(s), hommes seuls avec enfant(s), couples avec enfant(s), groupes d'adultes avec enfant(s)).

**Jours analysés :** le lundi 19/08/24 - un seul jour.

**Retrouvez l'analyse statistique détaillée sur le site de la FAS :**

<https://www.federationsolidarite.org/>

(16) Rapport annuel de l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels, Octobre 2023.

(17) Atteintes aux droits des mineurs isolés en France : 27 associations saisissent le Conseil d'État - UNICEF.



## CONTACTS PRESSE

### UNICEF FRANCE

**Estelle Flabat**  
06 50 34 64 77  
eflabat@unicef.fr

**Carine Spinosi**  
06 78 72 77 34  
cspinosi@unicef.fr

---

### FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

**Charlotte Abello**  
06 17 80 03 52  
charlotte.abello@federationsolidarite.org